



LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO

État des Forêts 2010

Editeurs : de Wasseige C., de Marcken P., Bayol N., Htiol Htiol F., Mayaux Ph.,
Desclée B., Nasi R., Billand A., Defourny P. et Eba'a Atyi R.

L'État des Forêts est une publication à destination de la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC). Cet ouvrage est produit dans le cadre de l'Observatoire des Forêts d'Afrique centrale (OFAC) et du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC).

Le présent document décrit les principaux résultats compilés dans l'édition complète de l'État des Forêts 2010. La version digitale, ainsi que les éditions précédentes, sont disponibles sur le site de l'OFAC, <http://www.observatoire-comifac.net>



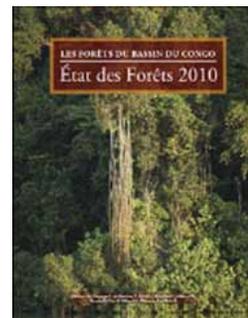
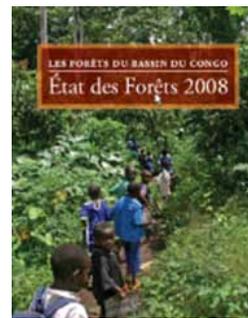
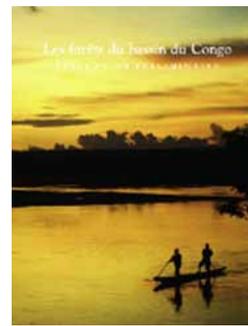
TABLE DES MATIÈRES

Préface et contributeurs	p2
L'enjeu climatique a redonné un focus international sur les forêts tropicales	p3
Une carte plus précise des forêts du bassin du Congo	p4
Une timide régénération face à une déforestation croissante	p6
La filière bois en Afrique centrale : une ressource à utiliser durablement	p8
La crise de 2008-2009 et son impact sur le secteur forestier en Afrique centrale	p9
Une estimation des sciages dans le bassin du Congo	p10
Contribution du bois énergie à la satisfaction des besoins énergétiques	p11
Biodiversité : cette richesse qui assure l'équilibre des écosystèmes forestiers	p12
Le rôle de la faune dans la sécurité alimentaire en Afrique centrale : une menace pour la biodiversité ?	p13
La contribution des produits forestiers non ligneux à l'économie nationale	p14
Aires protégées dans les paysages du Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo	p16
Le zonage forestier national : cet éternel absent pourrait briller par des initiatives locales	p17
Données nationales	p18

Les forêts d'Afrique centrale représentent le second plus grand massif de forêts tropicales au monde. Mais ces forêts sont soumises à des pressions croissantes qui pourraient à terme entraîner une très forte dégradation et accroître la pauvreté des populations très nombreuses qui dépendent encore étroitement des ressources qu'offre la forêt.

Le rapport 2010 sur l'État des Forêts d'Afrique centrale (EDF 2010), tout comme les versions précédentes, dresse un état des lieux, aussi exhaustif que possible, des forêts du bassin du Congo, de ses écosystèmes, de sa biodiversité et de sa situation socio-économique.

Il couvre les 6 pays d'Afrique centrale qui abritent des forêts denses humides, à savoir : le Gabon, la République du Congo, la République démocratique du Congo (RDC), la Guinée Équatoriale, le Cameroun et la République Centrafricaine (RCA).

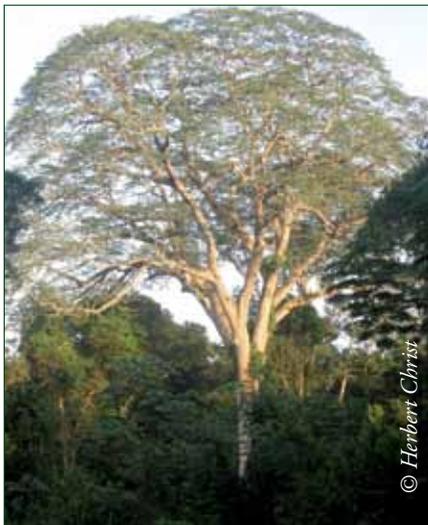


La collecte des données s'est organisée de 2009 à 2010 autour des groupes nationaux travaillant au sein des administrations publiques en charge des forêts dans les 6 pays concernés. Ces données, qui ont été encodées dans une base de données en ligne, sont présentées en annexe. Un atelier multi-acteurs de validation des données a été organisé dans chacun des 6 pays afin d'assurer une vérification des données par toutes les parties prenantes de la gestion durable des forêts du pays.

Sur base de ces données collectées au niveau national, des chapitres de synthèse ont été rédigés par des experts internationaux et régionaux. Chaque chapitre a été coordonné par un auteur principal, entouré d'un pool d'auteurs de première qualité. La dynamique participative s'est poursuivie à l'échelle de la sous-région avec la validation des chapitres au cours de l'atelier sous-régional de validation de l'EDF 2010 les 29 et 30 mars 2011.

La version finale du document a ensuite été préparée par l'équipe de l'OFAC à la cellule régionale de Kinshasa, et remise au Secrétariat exécutif de la COMIFAC et aux membres du PFBC lors de la réunion de Douala le 1^{er} mars 2012.

Plus de 100 auteurs provenant de nombreuses institutions ont collaboré à cette étude. Une liste exhaustive est disponible dans la version intégrale, tandis que les logos des principales organisations contributrices sont repris au dos de ce document.



DE RIO À COPENHAGUE

La « Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques », signée à Rio en 1992, souligne l'importance de « stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau empêchant toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». Ce traité international fut suivi en 1997, par le Protocole de Kyoto et ses mesures contraignantes, afin de réduire les émissions de GES de 5,2 % par rapport à celles de 1990.

Lors de la 11^e Conférence des Parties (COP-11) de Montréal en 2005, plusieurs pays forestiers tropicaux ont demandé de prendre en compte le secteur forestier dans la réduction des émissions des GES dues à la déforestation (RED). La COP-13 de Bali en 2007 permit d'affirmer la RED, mais aussi, sous l'impulsion des pays de la COMIFAC, de l'élargir à la REDD, considérant également la dégradation des forêts.

Faute d'un nouveau protocole global et contraignant à la COP-15 de Copenhague en 2009, 28 pays ont convenu de l'« Accord de Copenhague » qui affirme la nécessité de limiter le réchauffement planétaire à 2°C par rapport à l'ère préindustrielle. Il reconnaît le rôle de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les émissions de GES mais aussi, affirme la nécessité de fournir des incitations au renforcement de l'absorption des GES par les forêts à travers un mécanisme REDD+.

LES NÉGOCIATIONS POST-COPENHAGUE

Afin de consolider les acquis de l'Accord de Copenhague sur la REDD+, les conférences de Paris et Oslo en 2010 ont contribué à lancer le « Partenariat intérimaire REDD+ », structure informelle chargée de coordonner les financements précoces pour la REDD+ et dont l'objectif est de servir de « cadre provisoire, volontaire, juridiquement non contraignant » aux Partenaires pour intensifier les actions et le financement REDD+ et prendre des mesures immédiates en vue d'améliorer l'efficacité, la transparence et la coordination des initiatives et des instruments financiers.



LA CONFÉRENCE DE CANCÚN

Malgré les divergences apparues entre les Parties à la Convention climat lors des négociations de Tianjin en octobre 2010, la conférence de Cancún, en décembre 2010, a engrangé des accords relatifs à l'adaptation, la REDD+, le transfert de technologies et l'atténuation. Le « Fonds vert climat », créé pour financer l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, a comme objectif d'attirer, d'ici 2020, 100 milliards \$/an. Au lendemain de Cancún, 139 pays sur 192, représentant 88 % des émissions mondiales, se sont engagés à réduire leurs émissions. Deux objectifs ultimes de réduction restent toutefois en débat : ne pas dépasser un accroissement de température de +2°C ou rester sous les +1,5°C. La conférence de Cancún a permis de rétablir la confiance dans le processus de la Convention climat, mais pour beaucoup elle constitue une étape peu significative dans la lutte contre le changement climatique.

L'APRÈS CANCÚN

La reconnaissance explicite de la REDD+ dans la lutte contre les changements climatiques à Cancún a poussé les Parties à définir un cadre dans lequel les modalités de mise en œuvre de la REDD+ pourront être négociées.



Des garanties significatives ont été enregistrées dans les modalités de mise en œuvre des programmes REDD+ afin de prendre en compte les préoccupations environnementales, sociales, socio-économiques et juridiques, en incluant la protection des droits des peuples autochtones.

À l'échelle de la COMIFAC, il y a nécessité d'assurer une cohérence supranationale, qui puisse permettre de contrôler les fuites d'un pays à l'autre et éviter des concurrences potentiellement déloyales. Ainsi, dans la recherche d'une cohérence aux échelles nationales et régionale, deux points structurants montrent toute leur importance : l'un concerne la valorisation financière des activités de conservation ou de gestion durable en liaison avec le maintien des stocks de carbone forestier et l'autre concerne la définition de la « forêt » en regard de la REDD+.

Toutes ces difficultés rejaillissent sur les activités de surveillance aux différentes échelles et aux différentes latitudes, et d'importantes questions restent encore en suspens telles que les techniques d'évaluation et de comptabilisation du carbone et la rémunération pour les services environnementaux.

À des fins de diagnostic et de suivi, un des paramètres essentiels à connaître est la répartition spatiale et la typologie des forêts d'Afrique centrale. La cartographie du couvert forestier du bassin du Congo à partir d'images satellite est rendue compliquée par la persistance du couvert nuageux ainsi que par la fragmentation et la variété du paysage, tandis que les inventaires de terrain sont limités par l'immense étendue et l'inaccessibilité du territoire concerné. Les éditions précédentes de l'État des Forêts (EDF) étaient basées sur la fusion des différentes cartes disponibles.



© Carlos de Wasseige



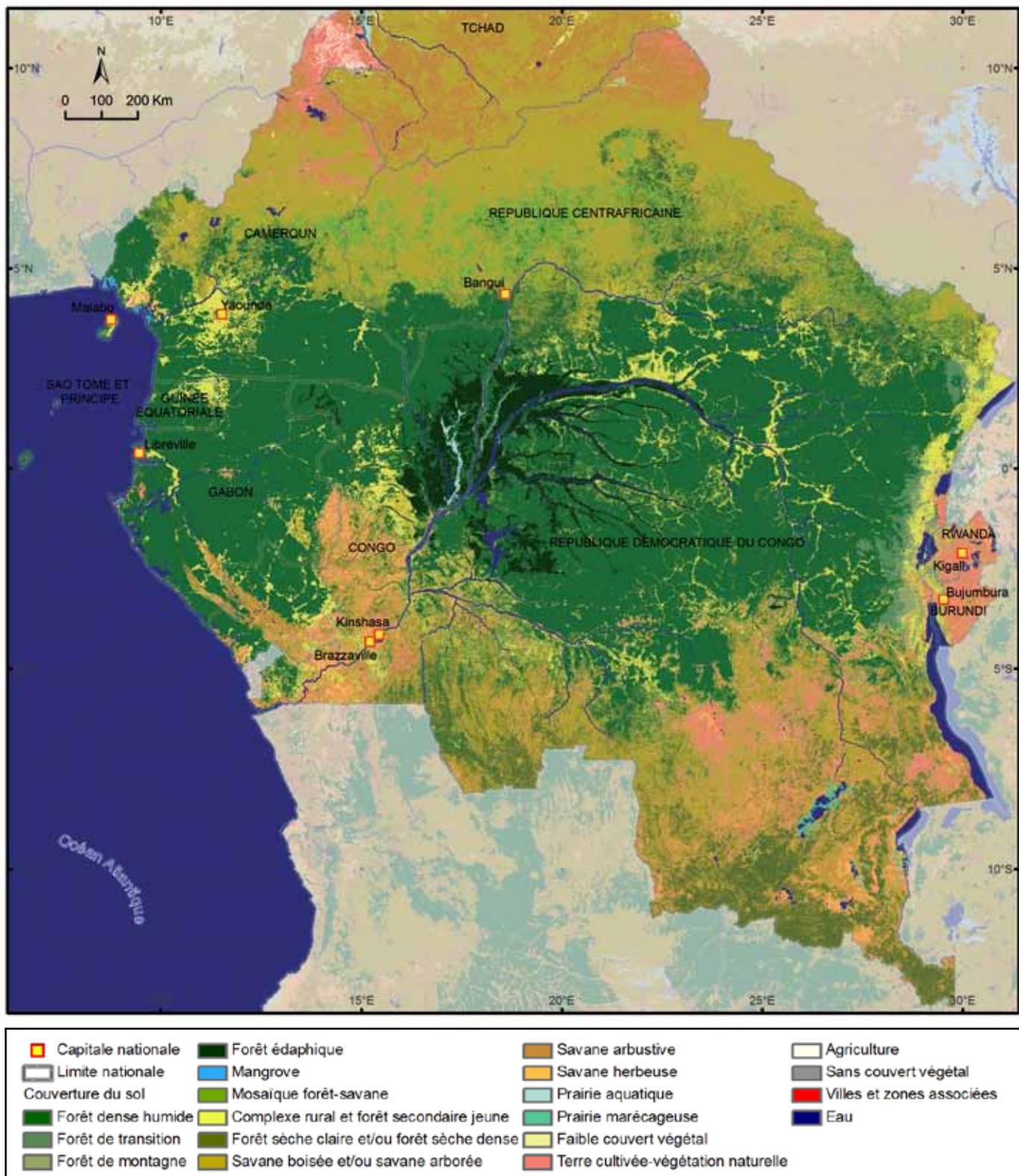
© Carlos de Wasseige

Pour la présente édition, la juxtaposition de séries temporelles récentes d'images satellitaires avec les résultats antérieurs a permis d'obtenir une nouvelle carte forestière couvrant les 8 pays forestiers du bassin du Congo. La réalisation de cette nouvelle carte est basée sur une méthode semi-automatique combinant classification statistique, consultation d'experts et édition manuelle. La méthodologie utilisée bénéficie à la fois de la résolution spatiale de MERIS (résolution de 300 m) et de séries temporelles de SPOT-Végétation (SPOT-VGT) sur une période de 8 ans, permettant respectivement une meilleure délimitation des éléments de petite taille et une discrimination améliorée des types de végétation. La distinction entre les classes de végétation est basée sur une analyse systématique des profils spectraux saisonniers, en distinguant les classes selon les différences de dynamiques saisonnières de leurs biomasses vertes respectives. Le tableau suivant reprend les surfaces par pays et par type forestier.

Estimation des surfaces couvertes par les différentes classes d'occupation du sol pour les 8 pays (en hectares)

Classe d'occupation du sol	Cameroun	Congo	RCA	RDC	Gabon	Guinée Équatoriale	Burundi	Rwanda	Total
Forêt dense de terre ferme	18.640.192	17.116.583	6.915.231	101.822.027	22.324.871	2.063.850	8.412	172	168.891.338
Forêt sub- et montagnarde	223.034	10	8.364	4.204.534	19	30.965	93.523	219.320	4.779.769
Forêt inondée et mangrove	227.818	4.161.587	95	8.499.489	180.507	25.245	0	0	13.094.741
Total forêts denses humides	19.091.044	21.278.180	6.923.690	114.526.050	22.505.397	2.120.060	101.935	219.492	186.765.848
Mosaïque forêt/savane	2.537.713	517.068	11.180.042	6.960.040	51.092	0	70.465	54.405	21.370.825
Forêt sèche	1.292.106	297.824	3.430.842	23.749.066	31.337	172	35.127	4.344	28.840.818
Savane boisée et arborée	11.901.697	2.659.375	34.381.438	36.994.935	787.231	4.669	297.137	373.999	87.400.481
Total autres forêts	15.731.516	3.474.267	48.992.322	67.704.041	869.660	4.841	402.729	432.748	137.612.124
Autre végétation et agriculture	11.025.821	9.140.759	5.887.863	46.190.470	2.708.842	511.005	1.973.353	1.956.178	79.394.291
Autres surfaces terrestres	38.507	2.941	7.199	83.651	18.332	401	0	381	151.412
Surfaces en eau	276.637	296.726	35.452	3.944.206	325.017	27.861	20.433	142.591	5.068.923
Total pays	46.163.525	34.192.873	61.846.526	232.448.418	26.427.248	2.664.168	2.498.450	2.751.390	408.992.598

FORÊTS DU BASSIN DU CONGO



Carte d'occupation du sol du bassin du Congo sur base de données à 300 m de résolution

Afin de décrire aussi précisément que possible la dynamique forestière qui a caractérisé le bassin du Congo au cours des dernières décennies, une analyse par échantillonnage d'images satellite a été mise en œuvre sur les 6 pays contenant de la forêt dense humide. Le travail statistique a été mené sur base d'un pas d'échantillonnage systématique de 0,5° au-dessus des forêts denses et inondables. Sur chaque échantillon de 20x20 km, une série d'images Landsat des années 1990, 2000 et 2005 a été analysée (ce qui correspond à une densité d'échantillonnage de 16 %), en combinant à la fois des processus automatiques de classification et une validation interactive par des experts nationaux. Cette approche a permis d'identifier 4 dynamiques de changement du couvert forestier : la déforestation, la dégradation, la reforestation et la régénération.

Le fait de conduire les exercices de télédétection des forêts au niveau national a été considéré dès le départ comme une dimension essentielle de l'ensemble du processus. Si certaines étapes initiales, telles que la sélection des images satellite, le prétraitement et la classification automatisée ont été conduites par le Centre commun de Recherche de la Commission européenne (CCR-CE) et par une équipe de l'Université catholique de Louvain (UCL), 15 experts nationaux ont ensuite été invités pour un atelier de 2 semaines en vue de valider la pré-interprétation automatique et la détection du changement du couvert forestier.



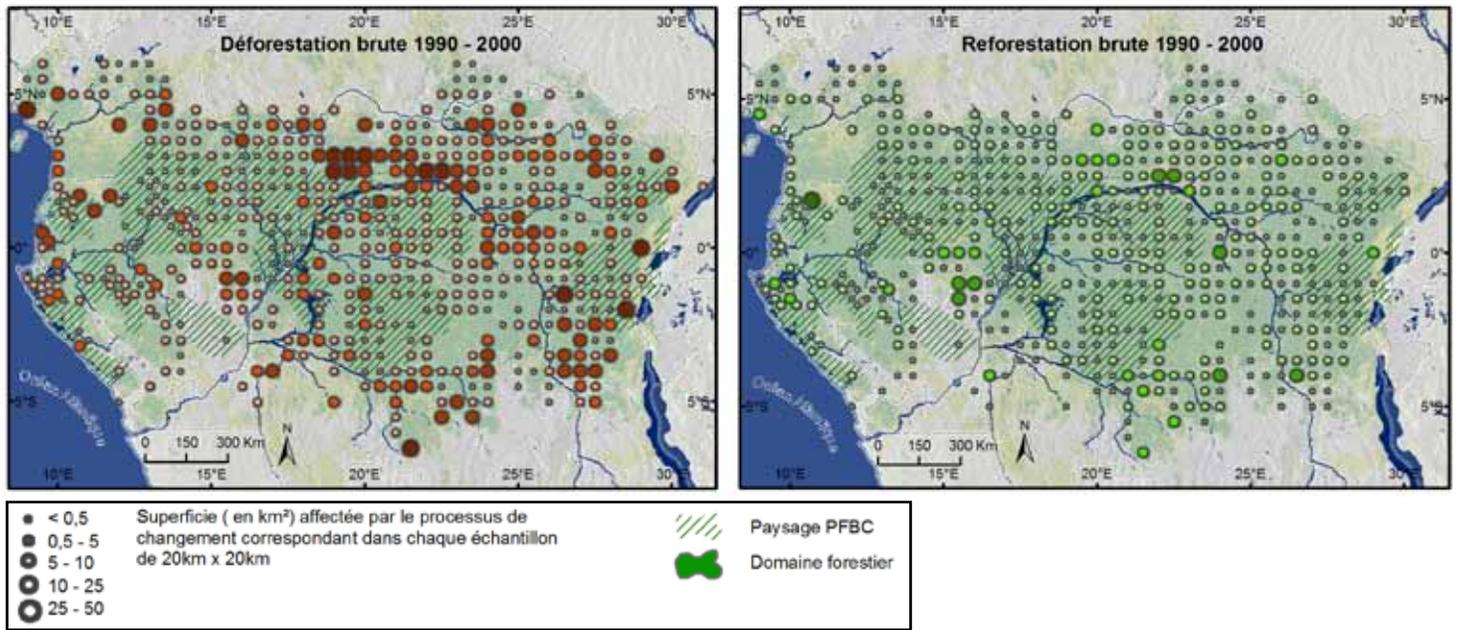
Les résultats de l'évaluation du changement du couvert forestier par échantillonnage indiquent que le taux annuel de déforestation brute dans le bassin du Congo a été de 0,13 % pour la période 1990-2000 et que ce taux a doublé pour la période 2000-2005. La tendance est similaire pour le taux de déforestation nette ainsi que pour les taux bruts et nets de dégradation forestière. Ce doublement du taux de changement du couvert forestier entre les deux périodes, s'observe fort heureusement à la fois pour la déforestation/dégradation et pour la reforestation, attestant d'une dynamique complexe du changement du couvert à l'échelle du bassin. Le tableau ci-contre présente les taux annuels de changement du couvert pour chaque pays du bassin (à l'exception de la Guinée Équatoriale pour la seconde période, en raison de l'absence de données satellitaires de bonne qualité). L'évolution de la déforestation brute entre les deux périodes est assez marquée en RDC, au Cameroun et au Congo, alors qu'elle se stabilise au Gabon et en RCA. La déforestation nette diminue au Cameroun et au Gabon, elle est stable à 0,06 % en RCA et elle augmente au Congo et en RDC.

Taux annuels de déforestation et de reforestation pour les forêts humides des pays du bassin du Congo entre 1990-2000 et 2000-2005. Moyenne calculée sur "n" échantillons et intervalle de confiance

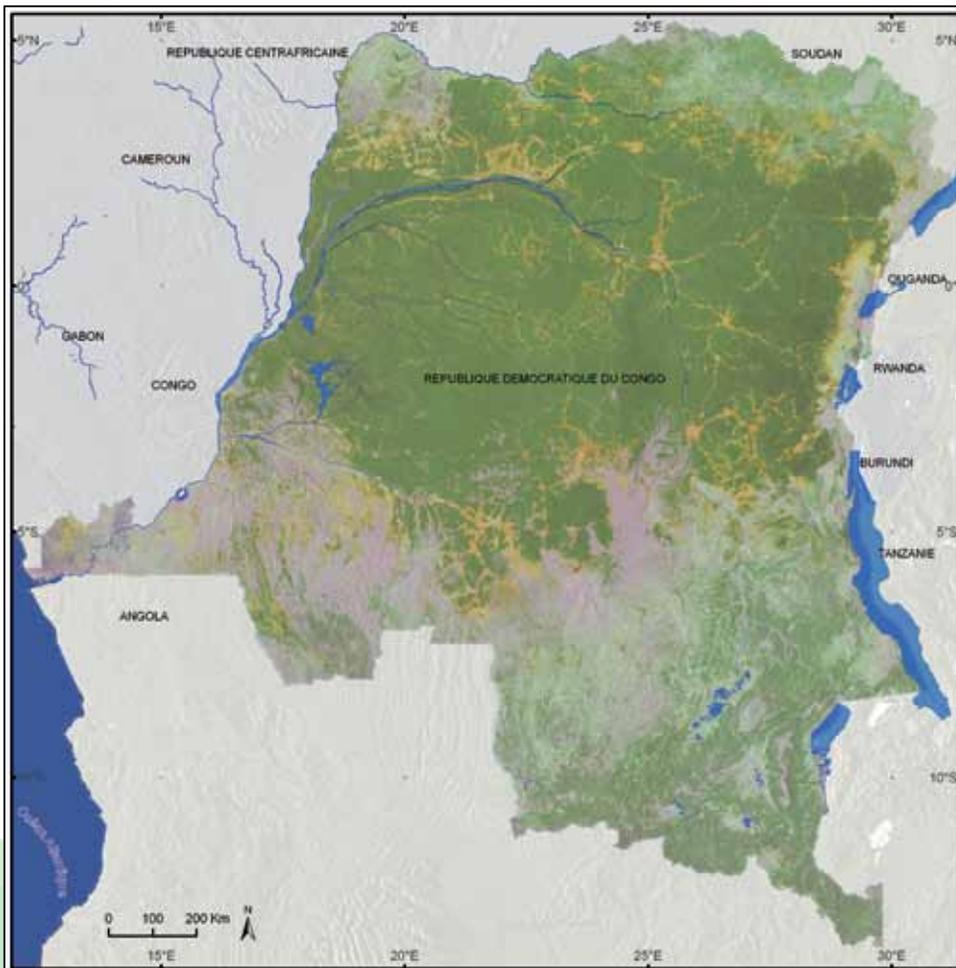
Pays	1990 - 2000			2000 - 2005				
	n	Déforestation brute (%)	Reforestation brute (%)	Déforestation nette (%)	n	Déforestation brute (%)	Reforestation brute (%)	Déforestation nette (%)
Cameroun	51	0,10 ± 0,05	0,02 ± 0,01	0,08	20	0,17 ± 0,14	0,14 ± 0,19	0,03
Congo	70	0,08 ± 0,03	0,04 ± 0,02	0,03	40	0,16 ± 0,06	0,08 ± 0,05	0,07
Gabon	58	0,08 ± 0,03	0,03 ± 0,01	0,05	12	0,07 ± 0,05	0,07 ± 0,07	0,00
Guinée Équatoriale	8	0,13 ± 0,09	0,11 ± 0,18	0,02	0	-	-	-
RCA	26	0,09 ± 0,05	0,02 ± 0,02	0,06	23	0,10 ± 0,06	0,04 ± 0,05	0,06
RDC	334	0,15 ± 0,02	0,04 ± 0,01	0,11	242	0,32 ± 0,05	0,10 ± 0,03	0,22
Bassin du Congo	547	0,13 ± 0,02	0,04 ± 0,01	0,09	337	0,26 ± 0,04	0,09 ± 0,02	0,17



À UNE DÉFORESTATION CROISSANTE



Distribution spatiale de la déforestation et de la reforestation dans le bassin du Congo entre 1990 et 2000. La taille des ronds correspond à l'importance du changement de couvert forestier considéré.



La réduction du couvert forestier de la RDC au cours des périodes 2000-2005 (orange) et 2005-2010 (rouge) sur base des données Landsat

D'autre part, OSFAC et les universités américaines du Dakota du Sud et du Maryland ont produit une carte détaillée (60 m) et systématique du couvert forestier et de la déforestation couvrant l'entièreté de la RDC. L'étude est basée sur l'exploitation systématique de toutes les archives Landsat disponibles couvrant la RDC (une « première » sur le plan méthodologique), dans le but de contrecarrer les problèmes posés par la couverture nuageuse persistante au-dessus du bassin du Congo. Au total, 8.881 images Landsat ont été analysées pour créer une série temporelle d'une décennie autour des années 2000, 2005 et 2010. Les estimations de déforestation restent du même ordre de grandeur que la première étude, mais de petites différences s'expliquent par des spécificités de légende et d'approche de classification.

LA FILIÈRE BOIS EN AFRIQUE CENTRALE : UNE RESSOURCE À UTILISER DURABLEMENT

Quelques chiffres et tendances

Les superficies concédées en Afrique centrale sur le long terme sont relativement stables ces dernières années, à l'exception notable de la RDC où elles sont en diminution régulière depuis 2002. Elles couvrent environ 44 millions d'hectares, soit environ 1/4 des forêts denses humides de basse altitude.

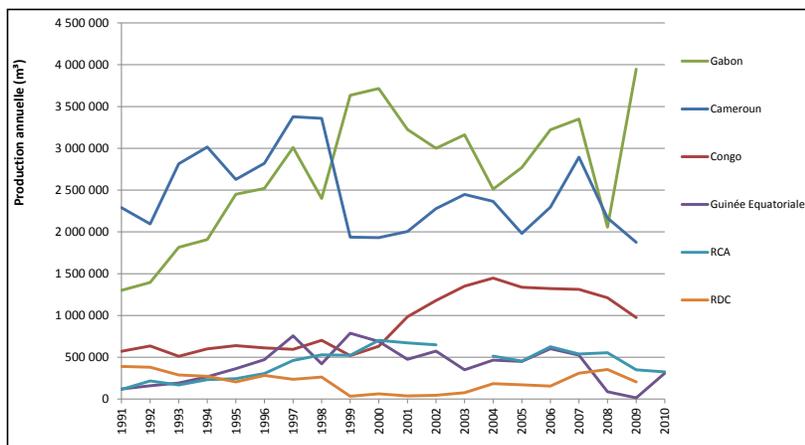
Avec un peu moins de 8 millions de m³ estimés en 2009, la production de grumes d'Afrique centrale est la plus faible des 3 grands bassins forestiers tropicaux et ne représente que 0,4 % de la production mondiale de bois ronds.

Les plantations occupent une place encore très limitée en Afrique centrale, tant en termes de production qu'en termes de superficies. Mais vu l'augmentation de la demande locale, on peut s'attendre à un développement important des plantations dans les prochaines années.

Le taux de transformation effectif des grumes a fortement augmenté ces dernières années pour atteindre 54 % sur la période 2005-2008, notamment du fait d'exigences plus fortes des États. Cependant, l'Afrique centrale transforme toujours moins que le reste de l'Afrique, l'Amérique du Sud et l'Asie.

Les productions du secteur industriel sont majoritairement exportées, essentiellement vers l'Union européenne et l'Asie. L'Asie confirme sa position de 1^{ère} destination avec environ 70 % des volumes exportés en 2009. Le marché local, quant à lui, reste essentiellement approvisionné par le secteur artisanal.

Le marché régional de l'Afrique centrale reste très peu développé mais présente d'énormes potentiels.



Évolution des productions annuelles de grumes par pays (m³/an)

Vers une gestion durable des ressources forestières

La valorisation des ressources forestières a connu de profondes mutations au cours des deux dernières décennies. Le processus d'aménagement forestier durable a continué à s'imposer dans toute la région au cours de ces dernières années. Quelques incertitudes pèsent encore sur sa généralisation à de nouveaux opérateurs, à des concessions de plus petites superficies. La RDC devra rattraper le retard important qu'elle a pris sur les autres pays.

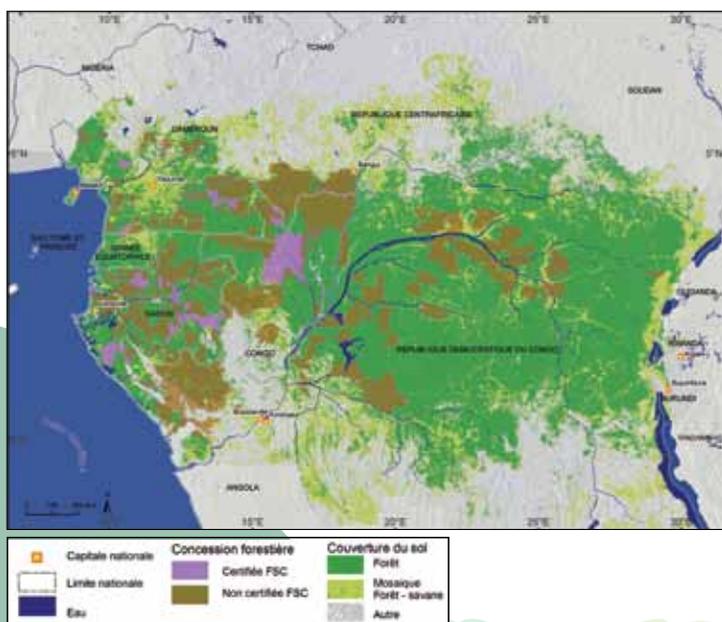
Face à la demande croissante de garanties quant à l'origine et la légalité des produits bois de la part des consommateurs et des distributeurs occidentaux, l'offre en bois certifié n'a cessé d'augmenter ces dernières années en Afrique centrale. Avec près de 5 millions d'hectares de forêts certifiées en 2010, le bassin du Congo affiche une avance significative sur le bassin amazonien.

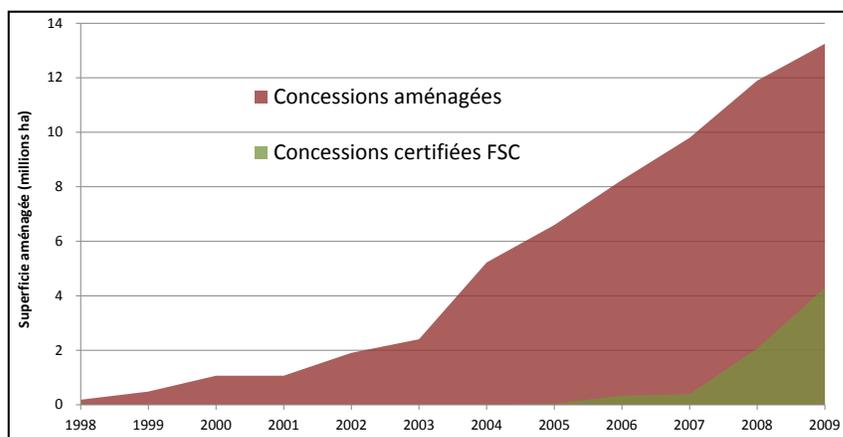
Superficies concédées par pays (en hectares)

Pays	Superficie forestière en 2010(*)	Superficie totale des concessions forestières	Année
Cameroun	18.640.192	6.381.684	2009
Congo	17.116.583	12.669.626	2010
Gabon	22.324.871	9.893.234	2009
Guinée Équatoriale	2.063.850	0(**)	2010
RCA	6.915.231	3.022.789	2009
RDC	101.822.027	12.184.130	2011
Total	168.882.754	44.151.463	

(*) Superficie de forêt dense humide de basse altitude

(**) En Guinée Équatoriale, toutes les concessions forestières ont été annulées en 2008





Évolution des superficies aménagées et certifiées FSC en Afrique centrale (hors certificats Controlled Wood)

Dans le cadre du plan d'action FLEGT de l'UE lancé en 2003, de nombreux Accords de Partenariat Volontaire (APV) sont en cours de négociation ou d'exécution en Afrique centrale, poussant ainsi les États et les opérateurs économiques à améliorer la gouvernance et la transparence dans le secteur forestier. La tendance s'est confirmée en 2008 avec l'adoption de la loi Lacey Act aux États-Unis qui interdit l'importation, l'exportation et le commerce sur le sol américain de tout produit illégal d'origine végétale.

Les défis principaux des prochaines années

Pour pérenniser le rôle capital de la filière bois dans l'économie des pays d'Afrique centrale et préserver les écosystèmes forestiers, il reste à :

- acquérir, au sein des administrations forestières, les capacités à mettre pleinement en œuvre leurs politiques forestières ;
- généraliser la gestion forestière durable à l'ensemble des forêts de production ;
- augmenter encore et diversifier la production industrielle ;
- répondre aux attentes des marchés occidentaux en développant des systèmes nationaux fiables et crédibles de vérification de la légalité ;
- améliorer la communication sur les atouts du bois tropical et la gestion durable des forêts dont il est issu ;
- diversifier les produits transformés.



© Carlos de Wasseige

LA CRISE DE 2008-2009 ET SON IMPACT SUR LE SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE CENTRALE

Une crise sans précédent aux impacts majeurs et durables

La crise de 2008-2009, particulièrement brutale, a profondément bouleversé le secteur forestier d'Afrique centrale, provoquant une contraction d'environ 1/3 du commerce mondial des bois tropicaux. Sur l'année 2008, alors que les pays de l'UE affichent une chute moyenne de leurs importations de plus de 40 %, les achats chinois qui avaient soutenu le marché jusqu'alors cèdent à leur tour vers le milieu de l'année. Durant le 2^e semestre de 2008, la demande devenue quasiment atone entraîne un effondrement des prix. En quelques semaines, les prix reculent de 15 à 30 %.

La réponse des opérateurs privés et des gouvernements

Face à l'ampleur de la crise, les entreprises ont très vite réduit leur activité, voire même pour certaines fermé leurs sites d'exploitation et unités de transformation. On estime qu'environ 25.000 à 30.000 emplois ont été suspendus ou perdus définitivement du fait de la crise. De leur côté, les gouvernements ont tenté d'enrayer le phénomène en adoptant des mesures fiscales exceptionnelles ou en assouplissant leurs restrictions d'exportation de grumes.

Les perspectives

À partir de fin 2009, un certain regain d'activité était perceptible avec le retour de certains acheteurs européens. En 2010, la plupart des unités de transformation avaient repris leurs activités. Cependant, la crise a fragilisé les entreprises qui exportent sur les marchés européens déjà les plus exigeants en termes de légalité et de durabilité des modes de production du bois. De plus, la tendance actuelle laisse entrevoir une concentration des sociétés forestières. La crise de 2008-2009 n'a pas condamné l'exploitation industrielle du bois en Afrique centrale mais a profondément remodelé la physionomie du secteur. Il est encore trop tôt aujourd'hui pour savoir quels en seront les effets sur la gestion durable des ressources forestières.

UNE ESTIMATION DES SCIAGES DANS LE BASSIN DU CONGO

Les résultats préliminaires d'une évaluation systématique des impacts économiques et sociaux du sciage artisanal dans le bassin du Congo sont ici présentés et discutés. Ces résultats sont tirés de la recherche effectuée par le Centre pour la Recherche Forestière internationale (CIFOR) entre 2008 et 2009 au Cameroun, Gabon, RDC et Congo d'une part, et en RCA entre 2010 et 2011, d'autre part, à travers plus de 800 enquêtes.

Production formelle et informelle de sciages

Sciages (en m ³)	Cameroun	Gabon	Congo	RDC	RCA
	(Yaoundé, Douala, Bertoua)	(Libreville)	(Pointe-Noire, Brazzaville)	(Kinshasa)	(Bangui)
Consommation annuelle sur le marché intérieur:	860.000	70.000	109.500	146.000(*)	67.000
- Déchets industriels ou petits permis	198.000	20.000	10.500		34.000
- Sciage informel	662.000	50.000	99.000		33.000
Consommation domestique annuelle par habitant	0,072	0,064	0,047	0,018	0,083
Production formelle annuelle /exportation (2009)	343.000	150.000	93.000	29.000	41.000

(*) Cette évaluation ne concerne que le bois artisanal entrant à Kinshasa de jour, sans prendre en compte les entrées de nuit.

Dans l'ensemble, les résultats montrent que les volumes de bois récoltés par les scieurs artisanaux et la dynamique sociale engendrée par ce secteur informel en exigent la reconnaissance tant attendue de la part des décideurs. Ce secteur fournit des milliers d'emplois à travers la sous-région et de grandes contributions financières aux économies rurales, mais il nécessite une meilleure intégration dans les politiques forestières actuelles et futures pour devenir une source permanente et durable de développement.

Actuellement, la plupart des petits scieurs ne considèrent pas que leurs activités ont un impact environnemental négatif, la ressource étant presque toujours facilement disponible sur une courte distance – 2 à 3 km – à partir des principaux axes routiers ou fleuves. Mais les résultats montrent que les signes avant-coureurs de ce qui pourrait devenir un impact écologique négatif inattendu pourraient être déjà là : les distances à parcourir pour trouver de grands arbres ayant de la valeur sont de plus en plus grandes dans certains pays, tandis que dans d'autres, les scieurs ont commencé à abattre des arbres en-deçà du diamètre minimum autorisé.

Des stratégies nationales et sous-régionales sont nécessaires. En effet, une partie de la production informelle est exportée vers les pays voisins dans un marché régional en pleine croissance. Parmi les principaux points de « sortie » figurent les frontières nord et ouest du Cameroun avec le Tchad et le Nigeria, la frontière nord de la RCA avec le Tchad, et les frontières est de la RDC avec le Soudan, l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi.

Ces tendances doivent également être prises en compte de façon effective dans les mesures actuelles telles que le Plan d'action FLEGT de l'Union européenne que les pays du bassin du Congo déploient pour combattre l'exploitation illégale. Les lois et règlements doivent être adaptés à la réalité du terrain et aux besoins des petits opérateurs avant leur application aveugle, surtout quand il existe un risque d'affecter négativement les moyens de subsistance de plusieurs milliers de personnes.



© Jérôme Laporte

La grande majorité des réformes qui ont abouti à une meilleure gestion forestière et à une augmentation des recettes fiscales en Afrique centrale ont pris pour cible les grandes opérations forestières à caractère industriel axées sur les exportations, tout en négligeant la production des sciages artisanaux à plus petite échelle vendus principalement sur les marchés intérieurs et régionaux. Ce secteur demeure très peu réglementé et informel. Les Ministères nationaux ignorent souvent ses impacts économiques, sociaux et écologiques, et il n'est pas pris en compte dans les statistiques nationales et internationales.



© Frédéric Sepulchre



© Guillaume Lecocq

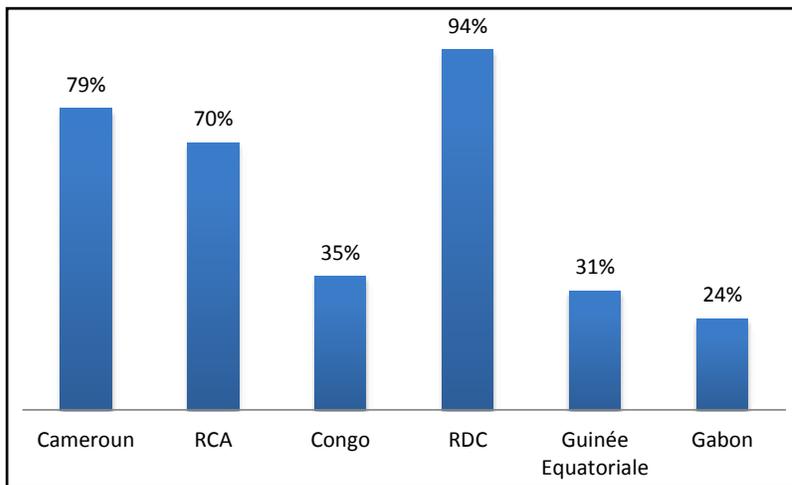
Pour assurer une meilleure prise en compte du secteur informel, il faudrait :

- Élaborer des politiques publiques et des stratégies nationales pour conduire le secteur informel à travers une croissance formelle, transparente et équitable ;
- Tenir compte des mesures coercitives et incitatives ;
- Adopter la décentralisation de l'octroi des autorisations de coupe ;
- Professionnaliser les scieurs tout en offrant simultanément des mesures incitatives réalisables pour les fonctionnaires, afin de diminuer les pratiques de corruption ;
- Infliger et appliquer des sanctions efficaces pour ceux qui sont impliqués dans des pratiques de corruption.

CONTRIBUTION DU BOIS ÉNERGIE À LA SATISFACTION DES BESOINS ÉNERGÉTIQUES

Le bois énergie et les questions connexes de durabilité peuvent être vus sous deux angles opposés : le bois énergie est une cause de déforestation et de dégradation, ou alors il constitue une source d'énergie renouvelable prometteuse. Le bois de feu et le charbon de bois représentent 90 % de tous les prélèvements de bois provenant de forêts africaines. Il existe peu de données sur la filière bois énergie dans les pays du bassin du Congo ; des informations provenant d'études récentes sont résumées ci-dessous pour présenter un aperçu de la base de connaissances en 2010.

Le présent chapitre met également un accent particulier sur les zones où l'exploitation du bois énergie constitue une menace pour la durabilité des ressources et des moyens de subsistance de ceux qui en dépendent. Il examine également les options de gestion possibles ou mises en œuvre.



Production de bois énergie par rapport à la production totale de bois rond par pays en 2009 (%)

La dynamique des forêts du bassin du Congo étant généralement suffisante pour répondre aux besoins locaux, il a fallu du temps pour que les questions relatives à la durabilité surgissent, mais la croissance démographique et la concentration urbaine sont en train de changer la donne. Les récentes apparitions de zones de pression, surtout problématiques autour des grands centres urbains, dans les zones de savane et près des aires protégées, ont commencé à remettre en question la durabilité de la ressource ligneuse. L'amélioration de la gestion de cette filière est indispensable dès lors que la demande continue d'augmenter et que les énergies de substitution ne seront pas disponibles pour répondre à la demande à court terme. Les interventions doivent être adaptées aux questions propres aux localités et au caractère informel de la filière.

Les principaux obstacles sont le manque de politiques et de données disponibles sur les filières bois énergie, et une collaboration accrue entre les différents secteurs (énergie, forêt, environnement, aménagement du territoire) est nécessaire.

Les options pour une gestion plus durable des ressources ligneuses sont les suivantes :

- la reconnaissance de l'importance des arbres dans les systèmes agricoles ;
- la gestion des écosystèmes d'agriculture sur brûlis et de jachère forestière ;
- la mise en place des plantations dans les zones de transition ;
- la création de ressources agro-forestières pour les villages et les communautés ;
- la création de ressources forestières industrielles intensives ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique au niveau de la production, du transport et de la consommation.



Les conditions varient selon les pays du bassin du Congo. Le bois énergie ne représente que 24 % de tous les prélèvements de bois au Gabon (où 62,3 % de la population utilise le gaz pour la cuisson), tandis qu'en RDC il représente 94 % de la production totale de bois rond (le bois de feu représente 12 % de l'énergie de cuisson à Kinshasa et le charbon de bois 75 %). Ces variations peuvent s'expliquer en partie par le nombre d'habitants et la disponibilité d'autres types d'énergie. En RDC, au Congo et au Cameroun, le charbon de bois se substitue au bois de feu dans les centres urbains. Outre les ménages, de nombreuses entreprises dont les boulangeries, les brasseries, les restaurants, les briqueteries et les forgerons dépendent du bois comme source d'énergie pour leurs activités quotidiennes.



BIODIVERSITÉ : CETTE RICHESSE QUI ASSURE L'ÉQUILIBRE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS



© Grégoire Dubois

Les connaissances sur la biodiversité sont présentées pour les principaux groupes de faune et de flore. Le constat est que les données disponibles sont souvent très incomplètes, et ceci pour la plupart des espèces. Une grande disparité existe aussi d'un pays de la sous-région à l'autre. Une grande partie de l'imprécision vient de l'hétérogénéité des campagnes de dénombrement : ainsi certaines espèces (cas des chauves-souris) apparaissent plus nombreuses dans les pays les plus étudiés.

Un premier niveau de prise en compte de la biodiversité porte sur l'établissement de listes d'espèces rencontrées dans chaque pays. Un second niveau porte sur l'établissement de grandes régions faunistiques pour quelques catégories d'animaux comme les mammifères ou les poissons, ou de cartes de répartition de la flore.

De façon très grossière, la bibliographie permet de dénombrer en Afrique centrale environ 460 espèces de reptiles, plus d'un millier d'espèces d'oiseaux, environ 552 espèces connues de mammifères, dont 56 primates, 48 ongulés, 41 carnivores. Les poissons se répartissent en 17 écorégions dénombrant de 30 à près de 300 espèces. Il n'existe pas de synthèse sur l'ensemble des insectes en Afrique centrale mais des bases de données spécialisées recensent, par exemple, les fourmis ou les papillons de jour dont 2.400 espèces auraient été dénombrées et réparties en 6 familles.

Globalement, de par sa superficie et la diversité de ses écosystèmes, la RDC porte souvent à elle seule plus de la moitié des espèces connues.



© Grégoire Dubois

Parmi les espèces emblématiques pour la conservation, l'attention est attirée sur la situation très précaire de la sous-espèce *Gorilla beringei beringei* ou gorille oriental de montagne, dont il ne subsisterait plus que de petites populations isolées, confinées aux parcs des Virunga et de Bwindi, pour un total probablement inférieur à 700 individus. Par ailleurs, l'éléphant fait l'objet d'une pression d'abattage sans précédent, en savane autant qu'en forêt dense, principalement pour le trafic de son ivoire.

Concernant la végétation, l'Afrique centrale est réputée posséder les plus grands nombres d'espèces végétales par unité de surface au monde. Le nombre d'espèces recensées varie de plus de 10.000 pour la RDC à 7.800 pour le Cameroun, 6.000 pour le Congo, 4.700 pour le Gabon et 3.600 pour la RCA. São Tomé et Príncipe porteraient de l'ordre de 700 espèces dont une centaine d'orchidées. Les taux d'endémisme en Afrique centrale de plaine varient de 5 à 10 %, ils dépassent 15 % pour São Tomé.

La conservation de la biodiversité en Afrique centrale est mise en œuvre au travers de plusieurs démarches complémentaires. Un ensemble d'aires protégées de statuts différents est complété par un réseau de jardins botaniques. Des avancées récentes ont été constatées, avec le soutien du RAPAC, pour la mise en place d'un ensemble de 7 complexes d'aires protégées transfrontalières, mobilisant 18 sites représentant plus de 5 millions d'hectares.

Par ailleurs, parmi les territoires non formellement dédiés à la conservation, les concessions forestières industrielles se voient aujourd'hui confier, de par les lois et les mesures volontaires d'éco-certification, un rôle croissant de protection et de gestion durable de la biodiversité. Ainsi, 17 espèces d'arbres ayant un intérêt commercial font l'objet de mesures de protection partielle ou totale dans les concessions forestières. Au moins 6 des 11 critères de certification FSC ont une portée directe ou indirecte sur la gestion durable de la biodiversité.

La menace sur la biodiversité la mieux documentée est la chasse à vocation alimentaire, de subsistance ou commerciale, qui appartient à l'économie informelle mais mobiliserait l'équivalent d'un chiffre d'affaire annuel de 2.000 milliards CFA, soit 3 milliards €/an.

Les troubles de guerre ou de rebellions, en plus des conséquences humaines tragiques, ont également des impacts sur la biodiversité.

Une tendance récente porte sur l'intensification des projets de développement agro-industriels et miniers, d'une ampleur encore non mesurée, mais qui peut être à l'origine d'impacts directs et indirects majeurs et irréversibles sur la biodiversité de l'Afrique centrale.



© Grégoire Dubois



© Jean-François Lagrot

LE RÔLE DE LA FAUNE DANS LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE CENTRALE : UNE MENACE POUR LA BIODIVERSITÉ ?

Cette édition 2010 de l'Etat des forêts est la première à inclure un chapitre sur la viande de brousse.

Une demande humaine croissante, des techniques de chasse et un commerce plus efficaces ainsi qu'un nombre croissant de chasseurs, posent le problème de la durabilité de la chasse, source importante de protéines dans les pays d'Afrique centrale. La chasse intensive suscite des préoccupations en raison de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance qu'elle procure, mais aussi des impacts écologiques et des risques de maladies infectieuses qu'elle engendre.

Toutefois, le potentiel de la viande de brousse à réduire la pauvreté est contestable, car des études menées au Gabon, en Guinée Équatoriale et au Cameroun ont constaté que la tendance n'est pas à réinvestir les revenus de la chasse dans le ménage, mais à les consacrer à des dépenses non essentielles.

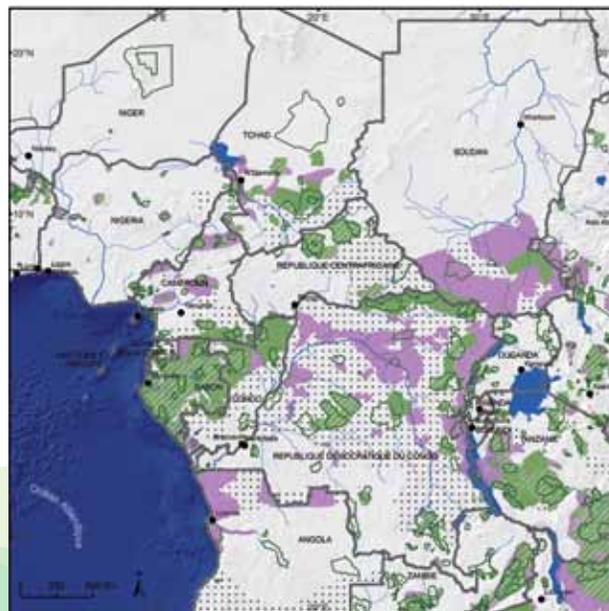
La chasse à des fins commerciales est probablement le principal moteur de l'augmentation des niveaux d'exploitation de la viande de brousse en Afrique centrale. Bâter une meilleure compréhension de la démographie des populations animales chassées et de la dispersion des animaux, est essentiel aux efforts de gestion.



La plupart des mammifères (70 %) chassés dans le bassin du Congo ne figurent pas sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées et une forte exploitation ne devrait pas toujours être assimilée à l'extinction locale. En effet, certaines espèces de viande de brousse comme le porc-épic à queue en brosse et le céphalophe bleu continuent à prospérer dans des habitats naturels et modifiés.

Les raisons qui conduisent à la consommation de la viande de brousse sont complexes et intègrent des facteurs économiques, culturels et sociaux qui ne devraient pas être négligés dans les efforts visant à promouvoir des niveaux durables de chasse. Plus particulièrement, une compréhension claire des préférences des consommateurs, à la fois pour la viande de brousse et pour les produits de substitution, est nécessaire avant de déployer des efforts pour développer des filières alternatives de sources de protéines.

La Convention sur la Diversité biologique (CDB) et le rapport de son Groupe de liaison sur la viande de brousse reconnaissent que les politiques et les cadres juridiques existants relatifs à la chasse (i) sont peu pratiques ou irréalisables, (ii) offrent des approches irréalistes pour l'application de cette convention et (iii) ignorent la valeur économique et nutritionnelle de la viande de brousse. Dans ces conditions, des approches multidisciplinaires sont nécessaires pour combiner une meilleure connaissance de l'utilisation et du commerce de la viande de brousse, le renforcement des cadres juridiques, l'offre de solutions alimentaires et de moyens de subsistance de rechange et l'utilisation durable de la faune. Aucune de ces approches, prise seule, ne semble en mesure de résoudre la fameuse « crise de la viande de brousse », mais combinées et intégrées dans les stratégies pour la viande de brousse vendue à l'échelle nationale et régionale, il est possible de parvenir à une utilisation plus durable de la faune sauvage à des fins alimentaires en Afrique centrale.



Répartition des éléphants	
● Capitale nationale	■ Connue
▭ Limite nationale	⋯ Douteuse
~ Cours d'eau	■ Possible
▭ Aire protégée	▨ Zone de recensement
■ Eau	

Carte de présence de l'éléphant en Afrique centrale

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont des produits spontanés d'origine biologique, végétale et animale, autres que le bois, tels que les plantes, les champignons, la viande, les insectes et les poissons de forêt. Les PFNL sont abondamment utilisés à des fins personnelles et commerciales. Leurs chaînes de valeur - les activités depuis l'extraction d'un produit de la forêt, sa transformation et sa production, jusqu'à sa livraison aux consommateurs finaux - sont essentiellement informelles et ne figurent pas dans les statistiques et les politiques de l'ensemble des États d'Afrique centrale. Cet état de choses rend difficile l'évaluation de leur contribution aux moyens de subsistance et aux économies nationales.



La connaissance des espèces utilisées et vendues par pays est cruciale pour la gestion durable des PFNL. Plus de 500 espèces végétales et au moins 85 espèces animales sont exploitées et la majorité provient de la forêt dense humide de plaine. Des priorités doivent être établies pour la gestion des produits à haute valeur ; c'est-à-dire, (i) les produits présentant des niveaux élevés de commercialisation et de consommation, (ii) ceux pour lesquels la demande dépasse l'offre, (iii) les espèces à usages multiples et dont de nombreuses parties sont utilisées, ou encore (iv) celles qui sont vulnérables ou protégées. Ainsi, 24 produits prioritaires ont été identifiés dans le bassin du Congo, provenant d'au moins 37 espèces, voire beaucoup plus si toutes les espèces utilisées comme combustible et viande de brousse sont prises en compte. La valeur économique des PFNL est en grande partie inconnue. Cependant, des études au Cameroun indiquent que la valeur marchande de seulement 27 produits dépasse 1 milliard \$/an.

PFNL prioritaires sur l'ensemble du bassin du Congo

PFNL prioritaires	Guinée Équatoriale	Congo	RDC	Cameroun	RCA	Gabon
Viande de brousse (espèces multiples)	√	√	√	√	√	√
Bois énergie (essences multiples)			√	√	√	√
<i>Cola acuminata</i> & <i>C. nitida</i>	√	√	√	√	√	√
<i>Gnetum</i> spp.		√	√	√	√	√
Rotins (<i>Eremospatha</i> spp., <i>Laccosperma</i> spp.)	√	√	√	√	√	
<i>Dacryodes edulis</i>	√	√	√	√		√
<i>Elaeis guineensis</i>	√	√	√	√	√	
<i>Raphia</i> spp.		√	√	√	√	√
Escargots, larves & insectes	√	√	√	√	√	
<i>Piper guineensis</i>	√	√	√	√		
<i>Aframomum</i> spp.		√	√	√		√
<i>Garcinia kola</i>	√	√	√	√		
<i>Iringia</i> spp.	√			√	√	√
<i>Prunus africana</i>	√		√	√		
<i>Marantaceae</i> (<i>Marantochloa</i> sp., <i>Megaphrynium</i> sp.)	√	√				√
<i>Rauwolfia vomitoria</i>		√	√	√		
<i>Baillonella toxisperma</i>	√			√		√
<i>Coula edulis</i>	√			√		√
Champignons			√	√		√
Miel	√	√	√			
<i>Alstonia boonei</i>	√			√	√	
<i>Riciodendron heudelotii</i>	√			√		
<i>Garcinia lucida</i>				√	√	
<i>Dioscorea liebrechtsiana</i>		√			√	



Il existe des obstacles majeurs à la gestion durable des PFNL. Le premier est la menace de l'approvisionnement non viable et incertain face à la demande urbaine et rurale croissante. À ceci s'ajoute le manque de systèmes de freins et contrepoids en raison des politiques, des organismes et d'une réglementation incohérents, de la mauvaise gouvernance et des faibles niveaux de domestication. Un régime foncier sécurisé apparaît essentiel à l'exploitation durable et à la domestication, mais la propriété et l'accès sont de plus en plus contestés. La disponibilité de la plupart des PFNL étant inconnue, le recensement de PFNL prioritaires et la compréhension de leur écologie, en s'appuyant sur des études à long terme, sont essentiels. La collecte de telles données est possible lorsque les exploitants sont reconnus de manière plus formelle et que les chaînes de valeur de ces produits sont comprises. L'extension de projets pilotes et de démonstration, associés aux services de vulgarisation, sont indispensables pour intégrer les PFNL dans les systèmes agricoles et diminuer la pression sur les ressources sauvages.



Les cadres juridiques actuels ne sont pas efficaces dans la gestion durable des PFNL à cause, notamment, de l'absence d'une définition consensuelle des PFNL dans la région. Leur reconnaissance juridique est incohérente, de nombreuses espèces à fort taux de commercialisation et très vulnérables étant non réglementées. Les réglementations sont sporadiquement appliquées, les goulots d'étranglement administratifs et une multiplicité des contrôles sont fréquents, tout comme la corruption. Seule une poignée des PFNL les plus menacés, tels que l'ivoire d'éléphant, les peaux de léopards et l'écorce de *Pygeum* sont surveillés par la Convention sur le Commerce international des Espèces menacées d'Extinction (CITES). Cependant, le commerce régional du *Gnetum* spp., de *Dacryodes edulis* et d'*Irvingia* spp., par exemple, est en grande partie non réglementé.

À l'avenir, il faudra, entre autres :

- renforcer la recherche pour informer les décideurs et les acteurs des chaînes de valeur sur la contribution des PFNL aux moyens de subsistance et à l'économie ;
- encourager un consensus entre les acteurs des chaînes de valeur (exploitants, commerçants, régulateurs, consommateurs) sur les PFNL prioritaires ;
- procéder à la révision des lois forestières nationales et à leur application pour assurer une approche régionale harmonisée ;
- une méthodologie réaliste et commune pour la collecte des données et le suivi.





La demande croissante pour des ressources terrestres oblige les nations de la COMIFAC à s'engager dans des politiques publiques de planification d'affectation des terres.

Cette planification, qui doit efficacement répondre à des intérêts locaux, nationaux et internationaux, est un processus complexe mais critique pour un développement durable, car il doit équilibrer des intérêts sectoriels différents, concurrents, voire incompatibles. Elle exige l'analyse et la projection de trajectoires de développement, des décisions informées concernant des arbitrages et la résolution de conflits et, surtout, une volonté politique et l'acceptation locale.

Les lois et traditions d'Afrique centrale créent une dualité entre la reconnaissance moderne et traditionnelle des droits fonciers. Une clarification de ces droits représente un élément clé du processus d'affectation des terres.

Le zonage, composante essentielle de la planification territoriale, fait référence à la désignation d'utilisations permises, ou au contraire interdites, de certaines terres en se basant sur des zones cartographiées qui séparent un ensemble d'utilisations territoriales d'un autre. L'établissement d'AP, de zones de développement communautaire, de concessions forestières et d'autres zones d'extraction de ressources sont tout à fait essentiels pour la réussite d'un zonage.

Actuellement, 46 % des 1,6 millions de km² de la forêt dense humide africaine ont déjà été alloués comme concessions forestières ou désignés comme AP. Mais, les secteurs des mines et des agro-industries sont en pleine expansion et la superposition de ces activités avec d'autres affectations de terres, les forêts de production ou les zones de conservation par exemple, sont sources de conflits.



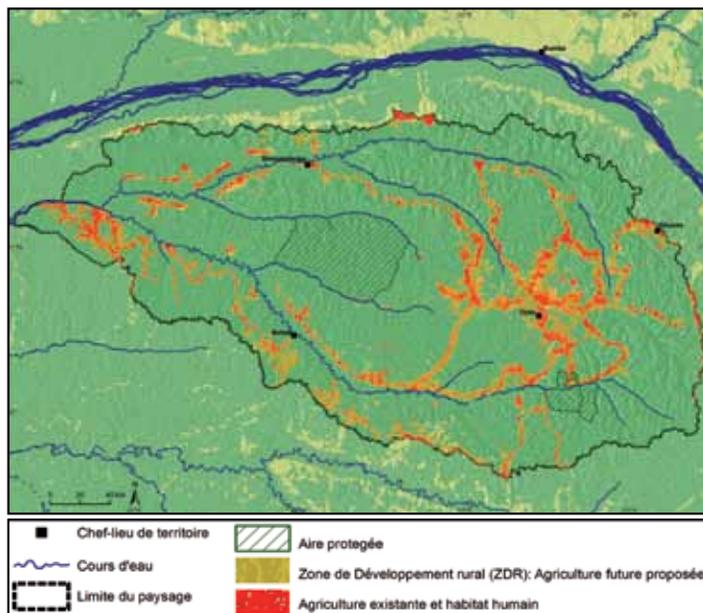
Au Cameroun, la réflexion sur l'affectation des terres forestières a fait l'objet de travaux durant une décennie. Dans les années 90, un premier exercice a débouché sur le plan d'affectation des terres du Cameroun méridional. La méthode a consisté à délimiter les forêts, cartographier les AP existantes, les titres d'exploitation forestiers et les zones agro-industrielles. Une emprise a été réservée de part et d'autre des axes routiers et des zones habitées pour satisfaire les besoins du développement rural. À ce titre, des projections des besoins en terres avaient été faites pour un horizon de 25 ans.

Un deuxième exercice, impliquant des représentants de 10 ministères, a permis d'élaborer un plan d'affectation des terres tenant compte des avis et commentaires d'acteurs privés et de représentants de la société civile. Toutefois, au Cameroun, la gestion des ressources naturelles telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, souffre d'une non-sécurisation du foncier forestier. Les ministères sectoriels affectent des terres indépendamment des autres secteurs, entraînant des conflits intersectoriels et locaux sur le terrain.

En RDC, le Code forestier de 2002 prévoit le zonage des forêts en « forêts de production permanente », « forêts classées » et « forêts protégées ». En 2009, un Comité de direction national fut établi afin de superviser le zonage des forêts congolaises. Aux activités de macro-zonage, qui consistent à identifier au niveau national les forêts de production permanente, les AP et les zones majeures d'utilisation spécifique, doivent succéder le « classement » des forêts et les enquêtes publiques préalables à l'octroi des concessions.

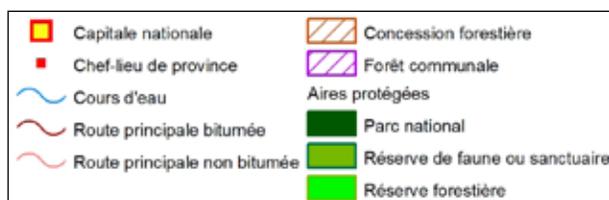
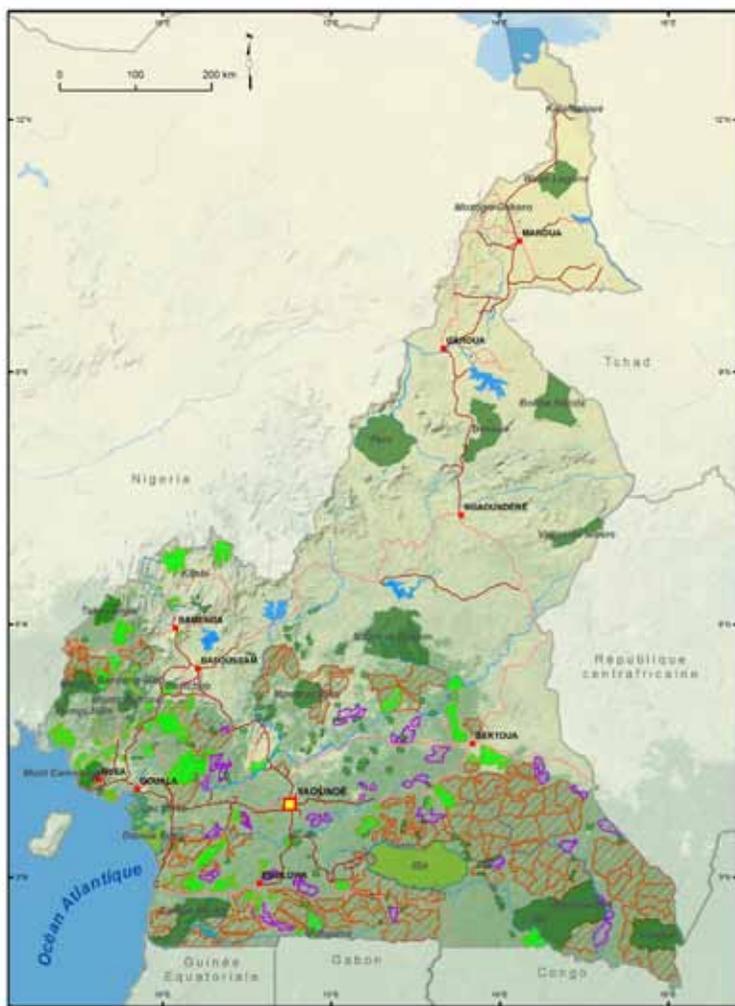
Ce processus doit tenir compte des besoins des communautés locales tout en préservant la forêt dans des endroits clés pour la biodiversité. Au sein de certaines macro-zones, la cartographie participative et la modélisation spatiale de micro-zones permettent une bonne compréhension des priorités géographiques de conservation et de développement rural.

Par exemple, dans le Paysage de Maringa-Lopori-Wamba en RDC, l'utilisation de données de biodiversité, la contribution des parties prenantes dans le paysage et la modélisation spatiale, ont permis d'identifier des zones d'influence humaine, de conflits potentiels hommes-faune sauvage, des corridors pour la faune, ainsi que des zones à très grande priorité de conservation ou d'autres appropriées pour l'extension agricole. De cet exercice, une carte de macro-zones provisoires a été établie. À l'échelle locale, ensuite, les modèles spatiaux ont été complétés par une cartographie participative à une échelle plus fine et par la collecte de données avec les communautés locales pour délimiter un réseau de micro-zones.

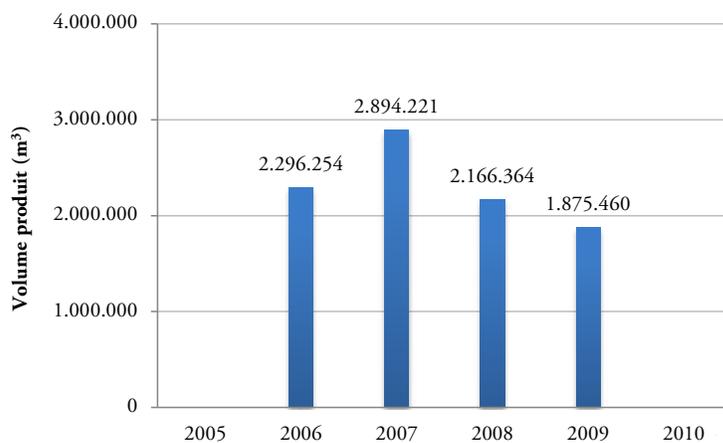


Localisation des zones idéales pour une future extension agricole dans le paysage de Maringa-Lopori-Wamba

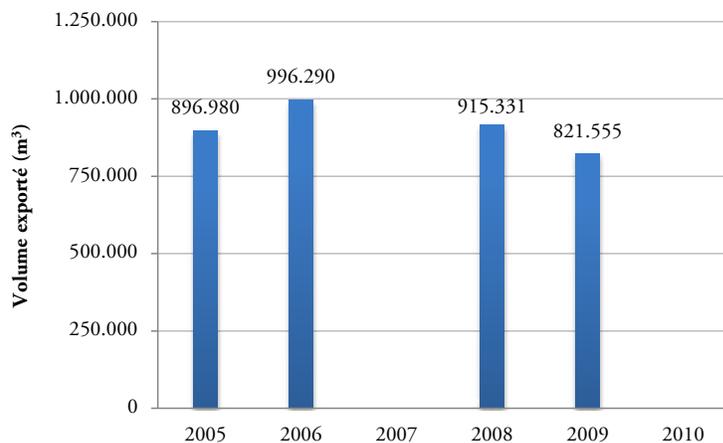
Cet exemple montre que grâce à des discussions et négociations entre les diverses parties prenantes, il a été possible de définir les limites et les règles de nouvelles extensions agricoles répondant aux besoins futurs dans une optique de développement durable.



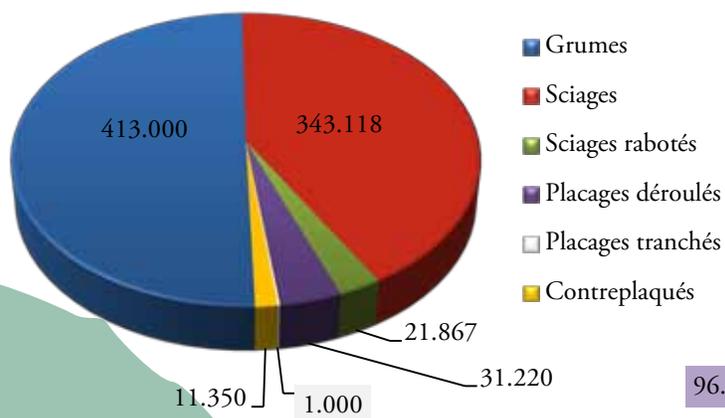
Production annuelle de grumes



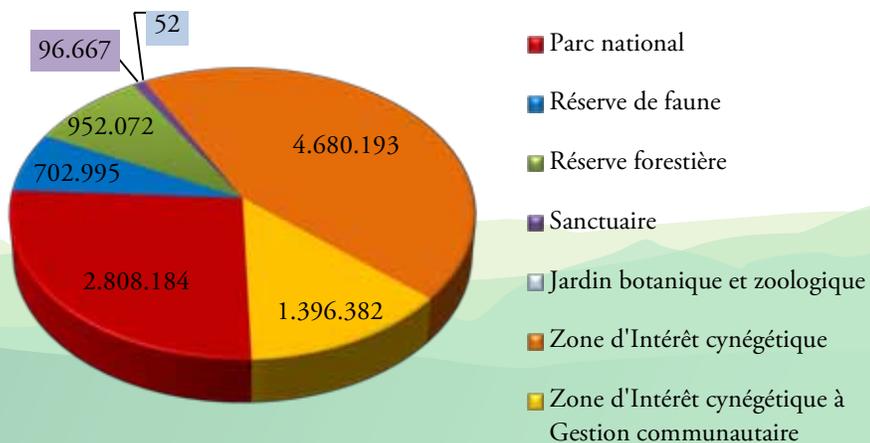
Exportations annuelles

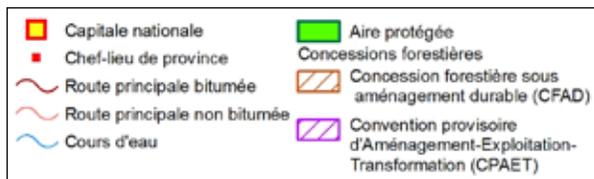


Exportations par type de produit en 2009 (m³)

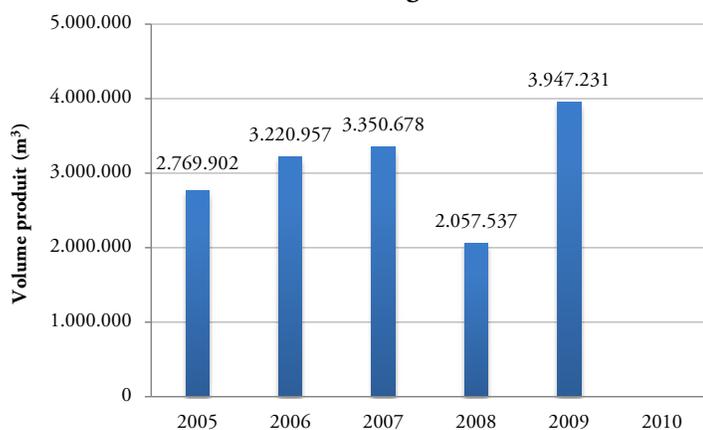


Superficie des aires protégées en 2009 (hectares)

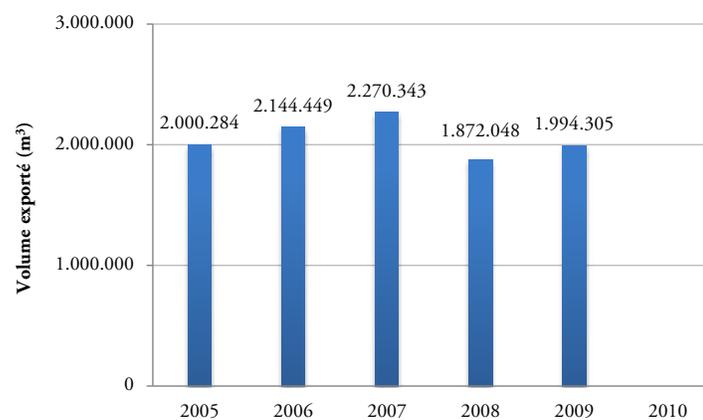




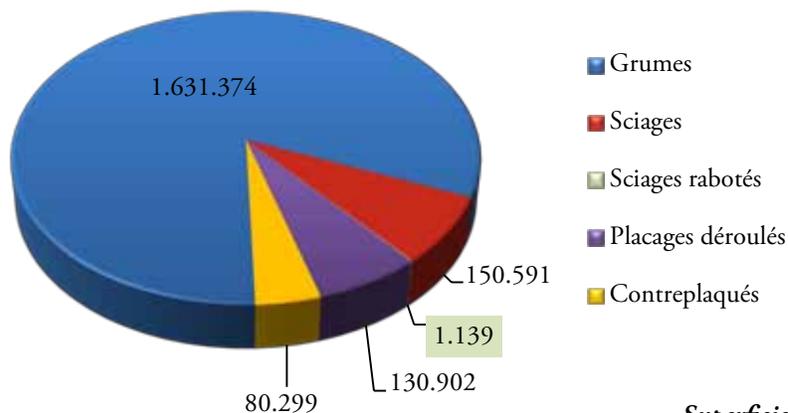
Production annuelle de grumes



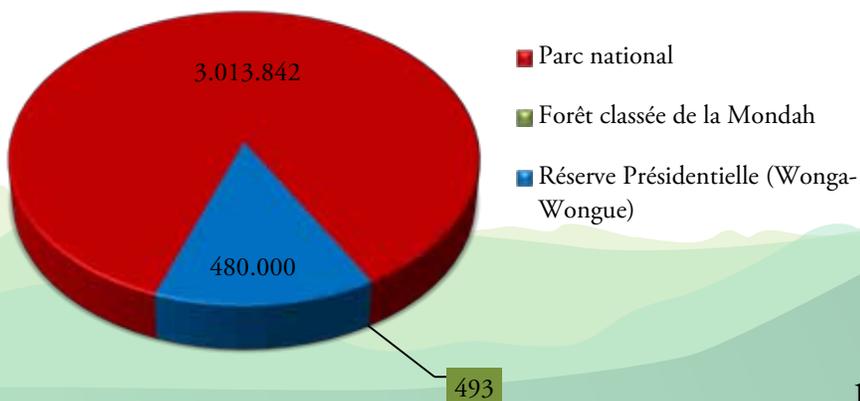
Exportations annuelles

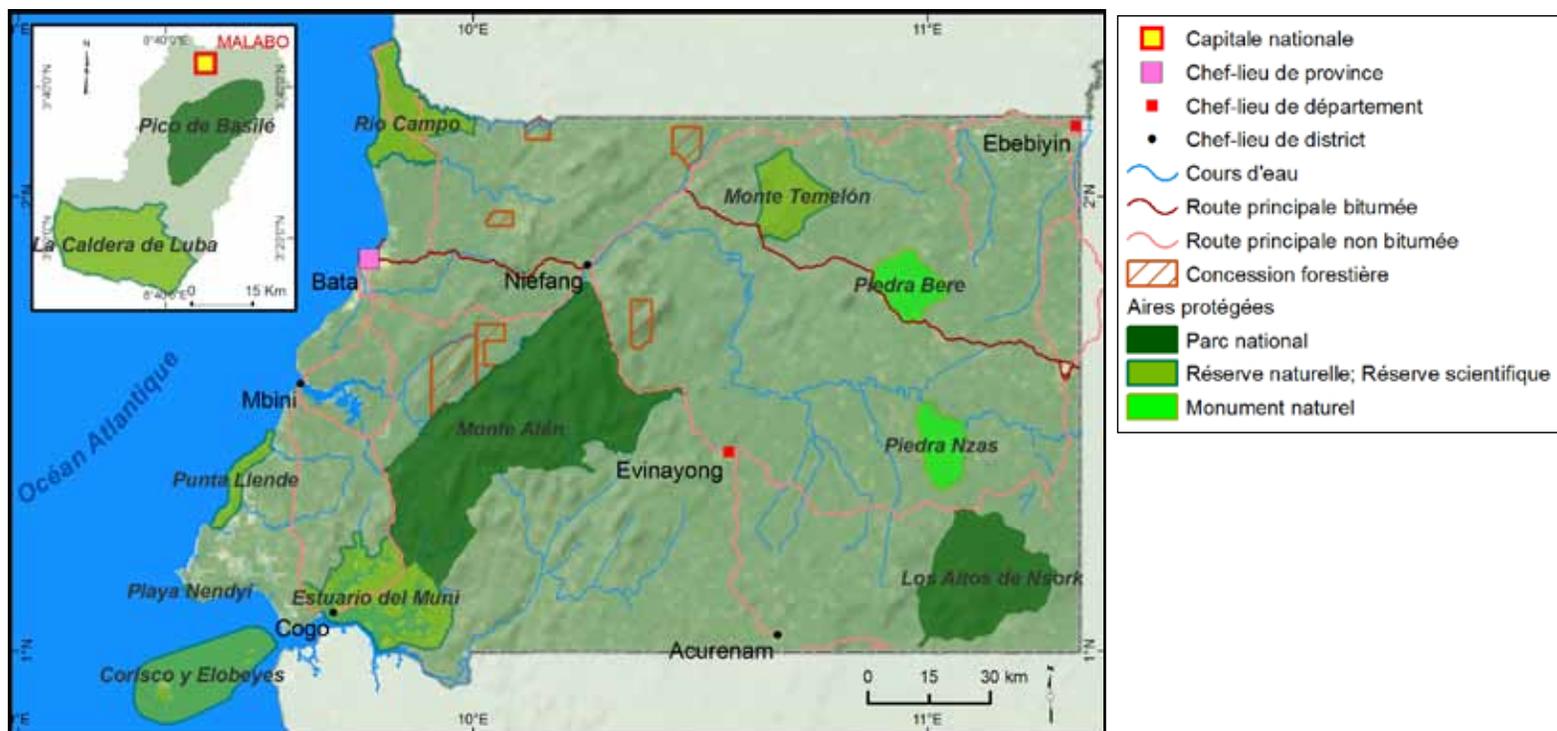


Exportations par type de produit en 2009 (m³)

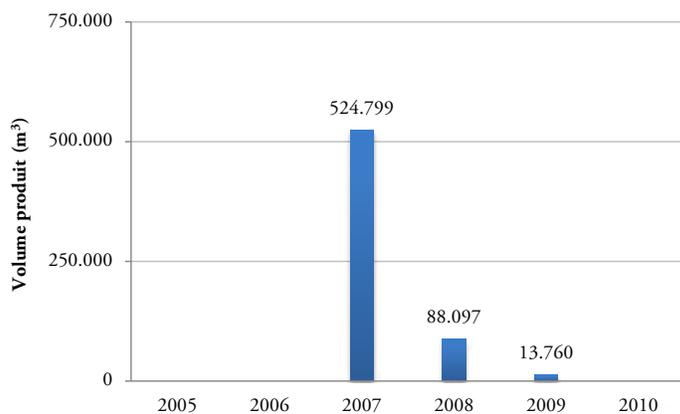


Superficie des aires protégées en 2009 (hectares)

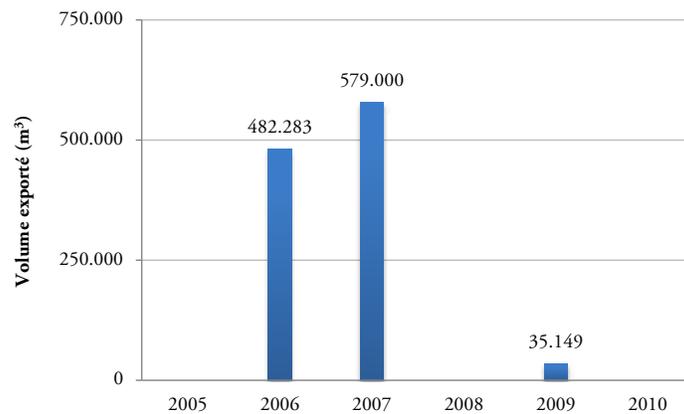




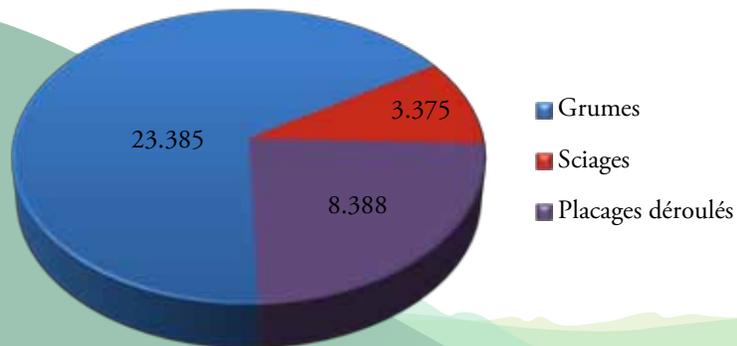
Production annuelle de grumes



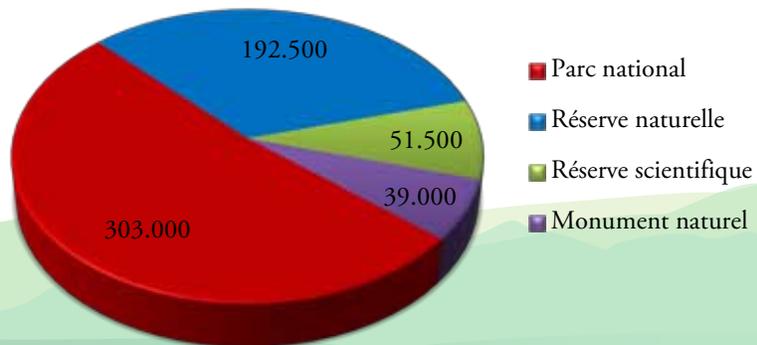
Exportations annuelles

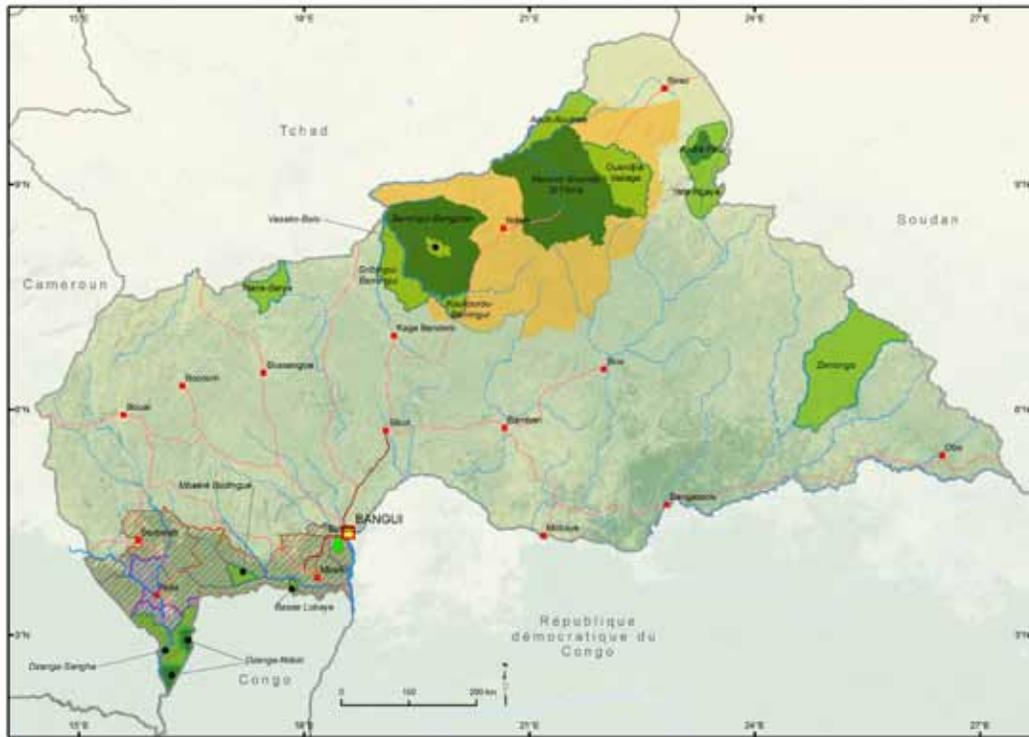


Exportations par type de produit en 2009 (m³)

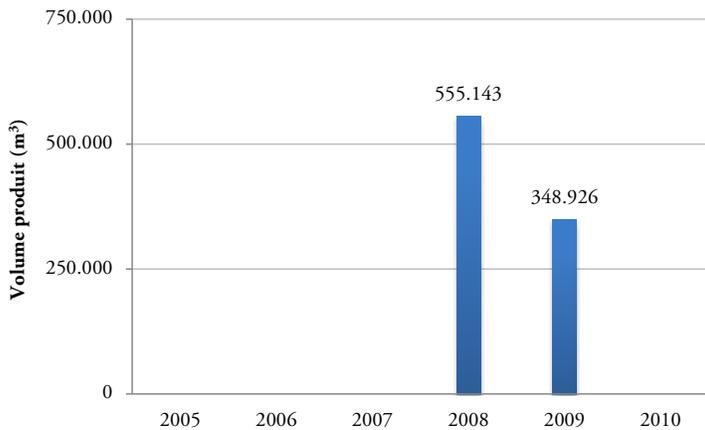


Superficie des aires protégées en 2009 (hectares)

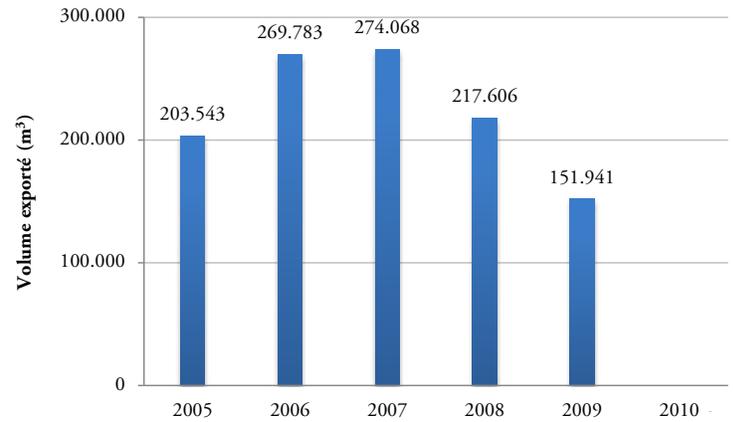




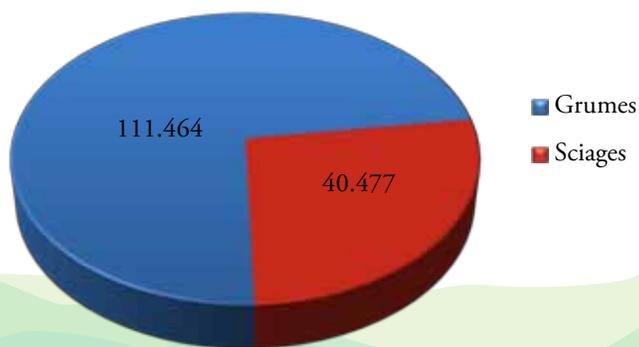
Production annuelle de grumes



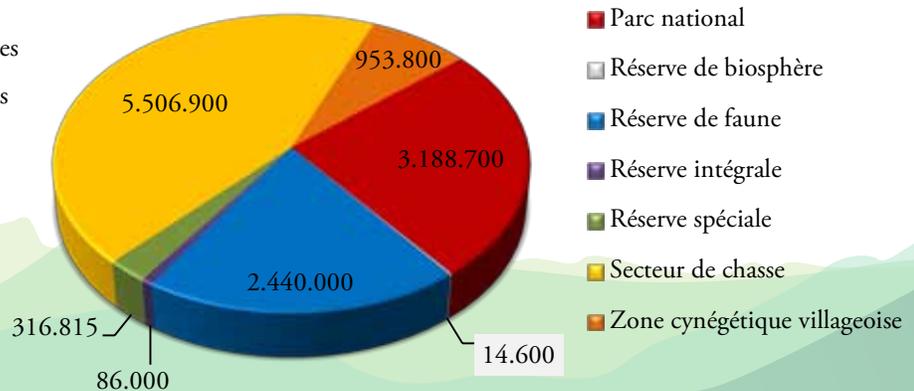
Exportations annuelles

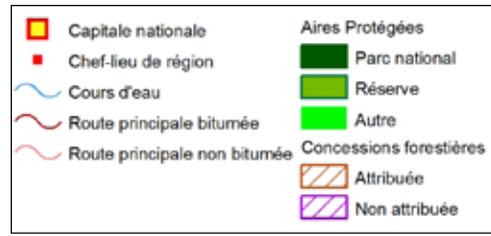
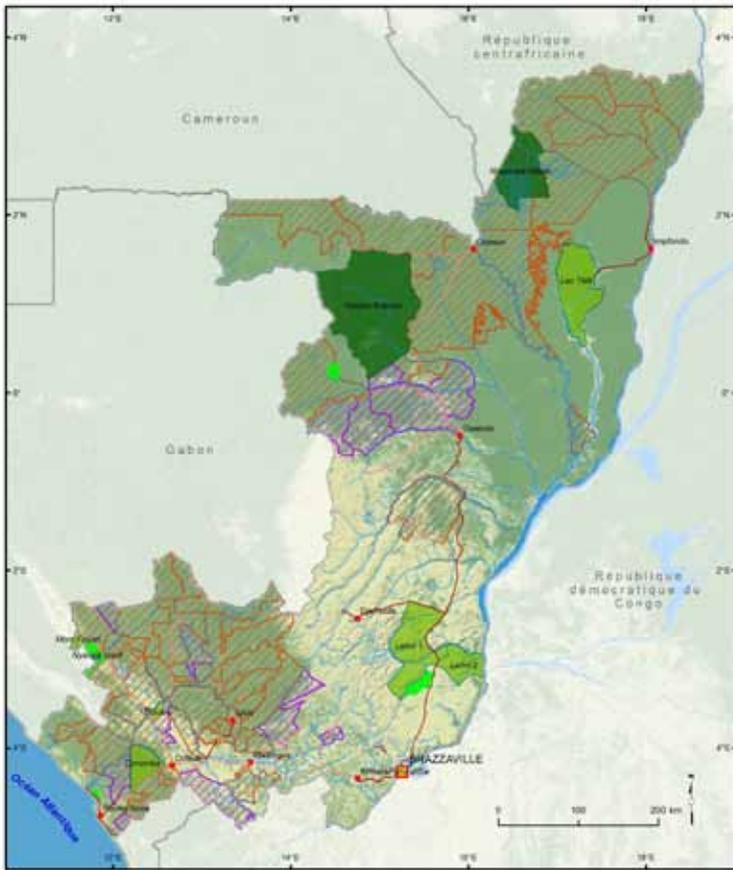


Exportations par type de produit en 2009 (m³)

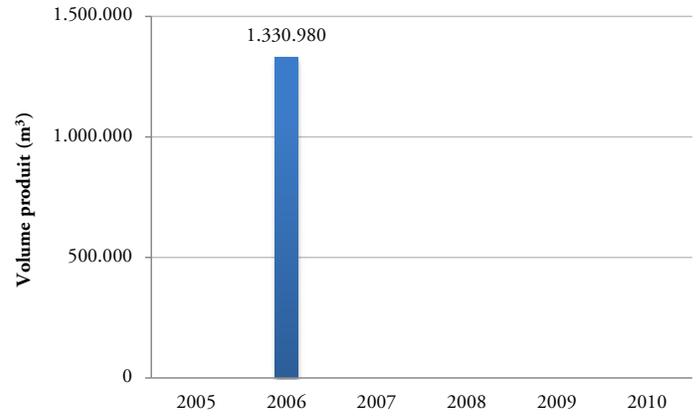


Superficie des aires protégées en 2009 (hectares)

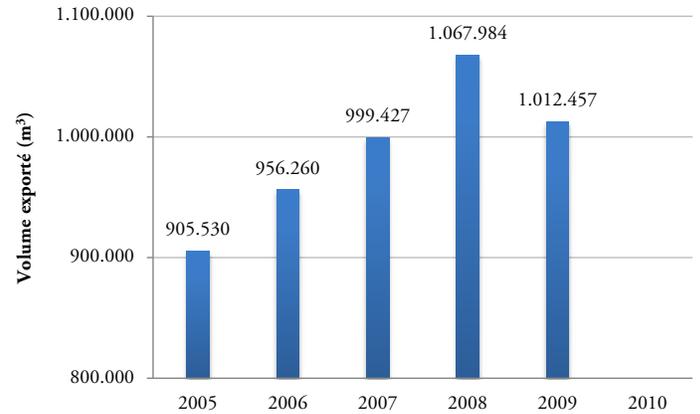




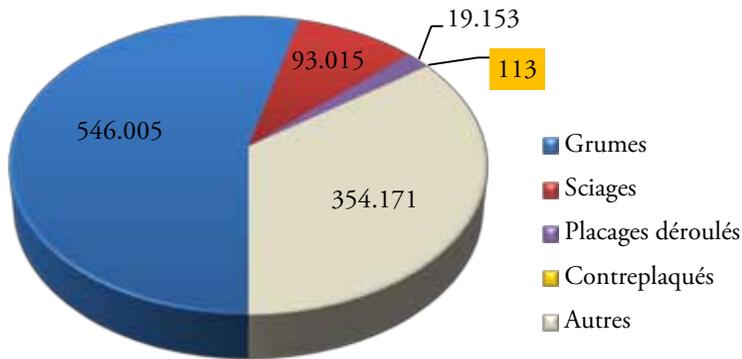
Production annuelle de grumes



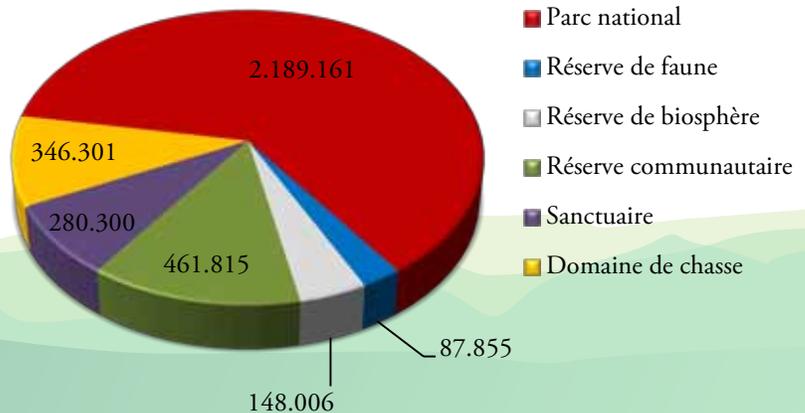
Exportations annuelles

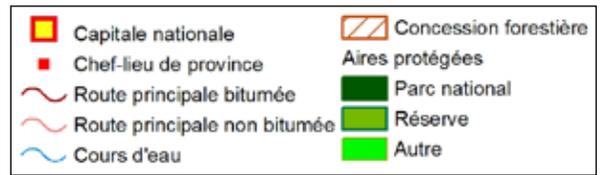
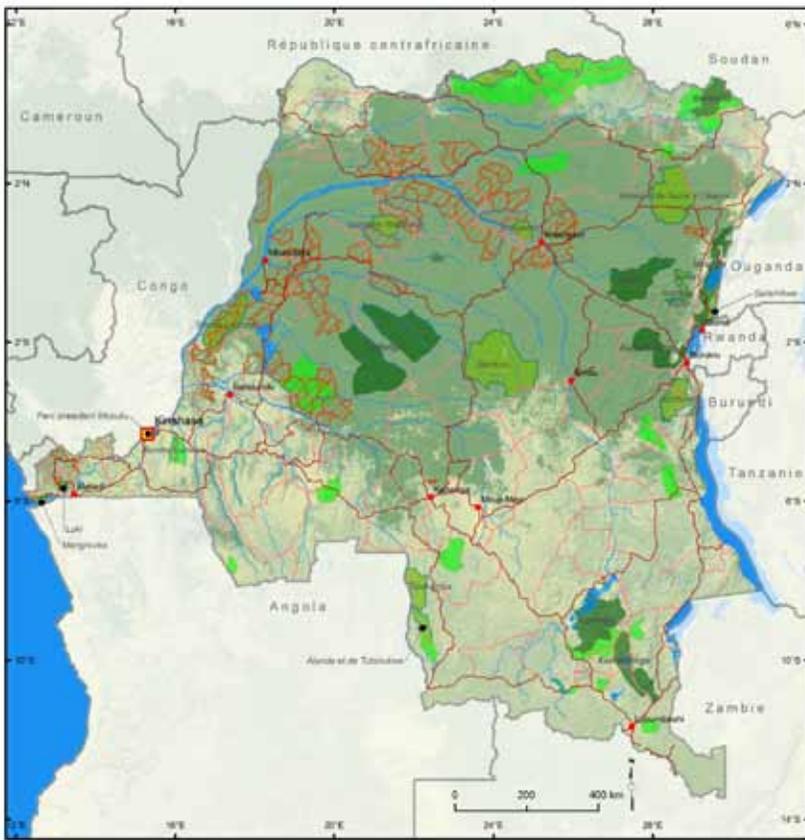


Exportations par type de produit en 2009 (m³)

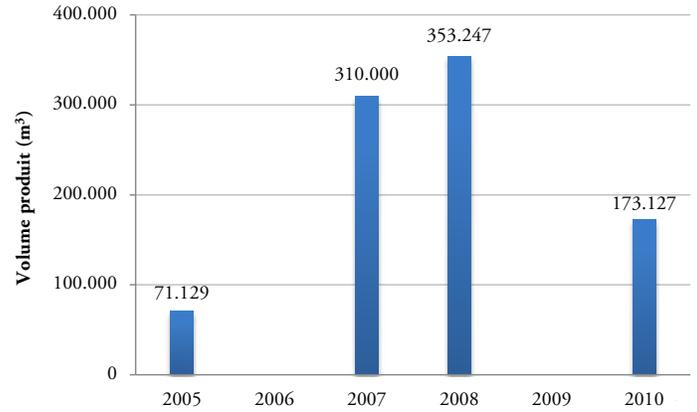


Superficie des aires protégées en 2008 (hectares)

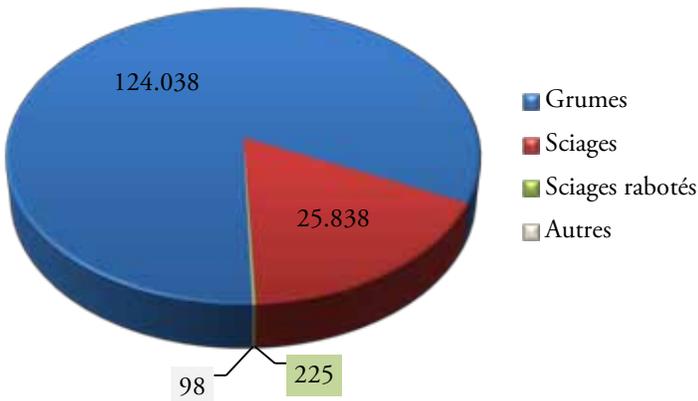




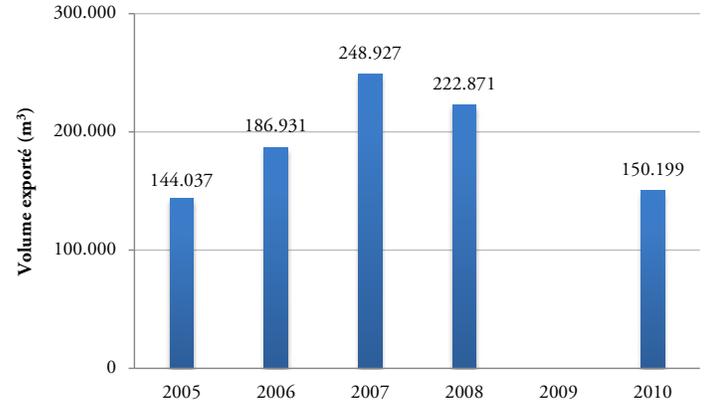
Production annuelle de grumes



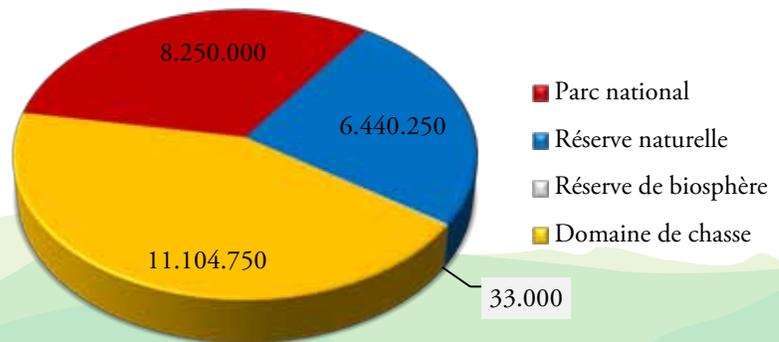
Exportations par type de produit en 2010 (m³)



Exportations annuelles



Superficie des aires protégées en 2009 (hectares)





L'Observatoire des Forêts d'Afrique centrale (OFAC) a été créé pour répondre au besoin de la COMIFAC de se doter d'un observatoire de référence de manière à disposer d'une base de données et de connaissances actualisées sur les ressources forestières.

L'OFAC constitue une structure permanente qui a entre autres la responsabilité (i) d'élaborer périodiquement un rapport sur l'état des forêts d'Afrique centrale et (ii) de maintenir à jour une base de données sur le suivi, y compris géo-spatial, des forêts d'Afrique centrale. L'objectif de ces produits et outils est de permettre aux Etats, organisations internationales, ONG, entreprises du secteur privé, organismes de recherche et société civile internationale et nationale de disposer d'une base crédible d'informations qui puisse servir de support à la prise de décisions, politiques et techniques, sur la gestion des forêts en Afrique centrale en vue d'améliorer les conditions de vie des populations et de préserver la biodiversité exceptionnelle de ces forêts.

L'OFAC permet ainsi à la COMIFAC et aux membres du PFBC de disposer d'un outil essentiel de pilotage et de partage des connaissances pour une meilleure gouvernance et une gestion durable des écosystèmes forestiers.



Les sources des données présentées dans ce document sont disponibles sur le site de l'OFAC (<http://www.observatoire-comifac.net/edf2010.php>).

Les Forêts du Bassin du Congo – État des Forêts 2010

Éditeurs: de Wasseige C., de Marcken P., Bayol N., Hiol Hiol F., Mayaux Ph., Desclée B., Nasi R., Billand A., Defourny P. et Eba'a Atyi R.

Photo de couverture: Forêt ripicole, Gabon. © Bruce Davidson – fournie par RAPAC

<http://www.observatoire-comifac.net/> – <http://www.cbfp.org>

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2012

ISBN 978-92-79-22717-2

doi: 10.2788/48830

© Communautés européennes, 2012

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source